

LE LAVOIR DE LAILLY

Commune de LAILLY

Construction d'un lavoir Exposé

La commune de Lailly est située sur le bord du ruisseau l'Alain, petit cours d'eau de faible importance, sa largeur à Lailly étant de 4m environ et sa profondeur variant de 0,20 à 0,40 de hauteur d'eau.

Le ruisseau sert à l'irrigation des prairies qui l'environnent et fait mouvoir sur son cours d'eau plusieurs petits moulins.

La commune de Lailly ne possède actuellement qu'un petit lavoir pouvant contenir 4 ou 5 laveuses au plus, d'autre part, il n'existe pas d'emplacement propre à laver appartenant à la commune, ailleurs que vers le lavoir actuel.

Le conseil municipal a donc pensé qu'il devenait nécessaire de construire un lavoir couvert sur le bord de l'Alain, et, qu'il a choisi pour la construction de ce bâtiment, l'espace compris entre l'abreuvoir et le lavoir actuel qui, en raison de son état de vétusté, sera démolit, le bâtiment neuf devant s'étendre à son emplacement jusqu'au pont du sentier.

Le nouveau lavoir est de dimensions suffisantes pour contenir 22 à 24 laveuses, chiffre qui est assez souvent atteint lorsque les habitants de l'important hameau de la Charmée, descendent laver leur linge à Lailly.

La construction en est prévue d'une manière aussi simple et aussi économique que possible en raison des ressources limitées de la Commune et, du caractère tout utilitaire de l'édifice.

Sous un grand hangar couvert en tuiles, avec charpente légère en fer, les laveuses trouveront un abri, ouvert seulement du côté de l'Alain, la couverture avançant largement au dessus du ruisseau et descendant aussi bas que possible les garantira des atteintes du froid et, empêchera la neige et la pluie de pénétrer à l'intérieur.

Deux portes dans la façade Ouest donneront accès à la partie réservée à la circulation.

Deux cheminées placées aux angles permettront aux laveuses d'entretenir un peu de feu pour se chauffer pendant les froids rigoureux.

Le sol sera dallé en ciment de Portland, et comportera les pentes nécessaires à l'écoulement rapide des eaux provenant du linge déposé sur des barres spécialement placées à cet effet.

La dépense totale y compris honoraires et imprévus, s'élèvera à la somme de Cinq mille trois cents quatre vingt huit francs, cinquante centimes.

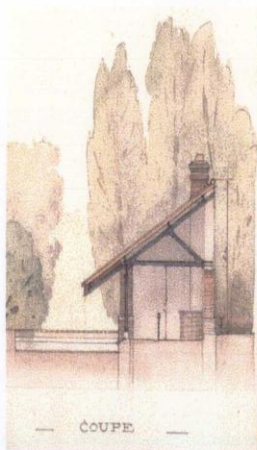
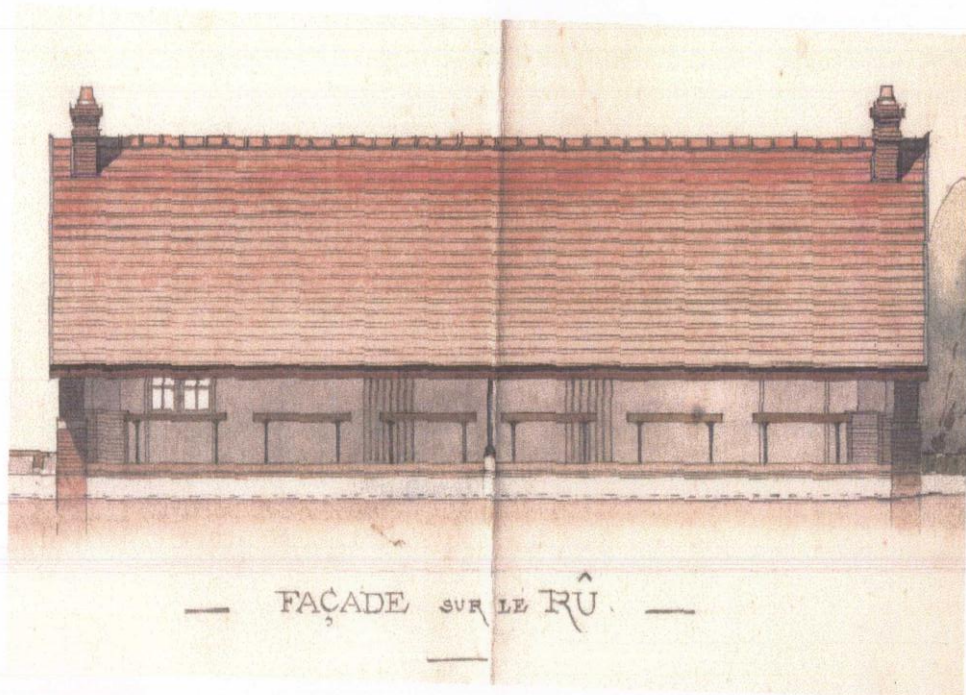
*Dressé par l'Architecte Diplômé Soussigné
Sens, le 18 juillet 1895
Signé Léon RUSSEAU*

Dans sa réunion du 27.12.1896, le conseil municipal trouve que la dépense de 5388F50 pour la construction du lavoir est une « charge trop lourde » et qu'il est préférable d'envisager certaines modifications au plan proposé par l'architecte.

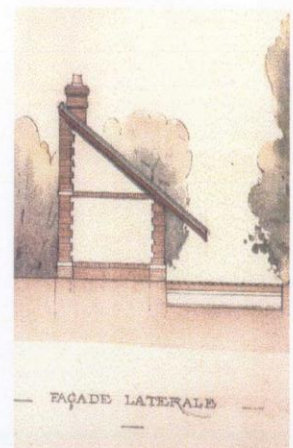
Le 21.2.1897, le conseil prend connaissance du nouveau plan proposé par l'architecte et le devis étant de 3319F91, le trouve « pas exagéré » accepte le plan et le devis de l'architecte.

Le 5 Février 1899 approbation par le conseil municipal du procès verbal de réception des travaux du lavoir dressé le 22.12.1898 par l'architecte. L'entrepreneur retenu étant Mr PERROCHE.

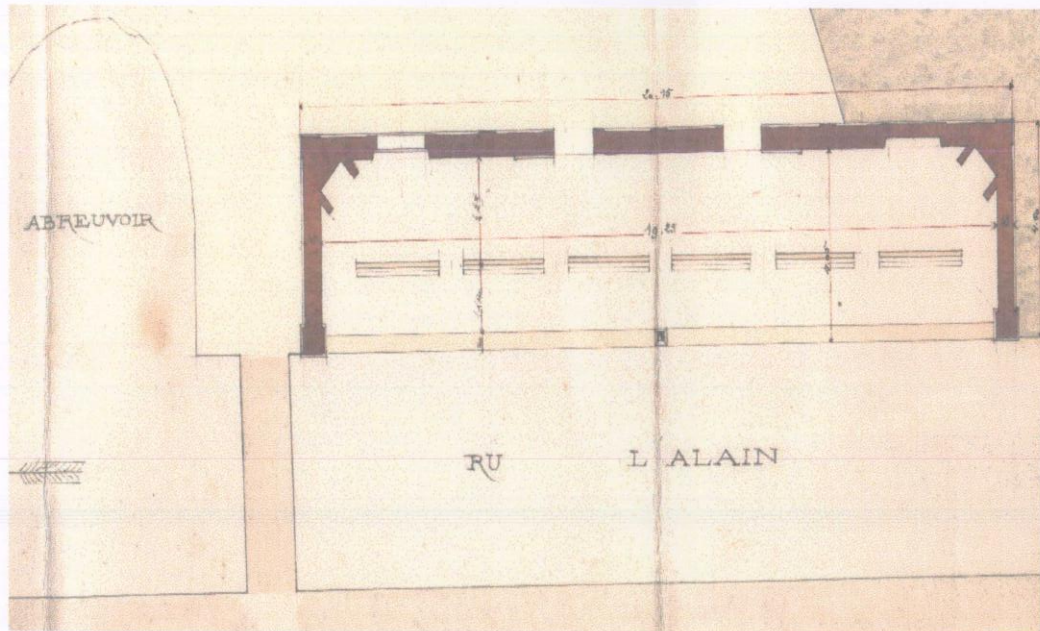
LE LAVOIR DE LAILLY



COMMUNE DE LAILLY
CONSTRUCTION DUN LAVOIR
Echelle de 0,2 pour mètre



LE LAVOIR DE LAILLY



Le lavoire restauré cette année aurait donc été édifié il y a environ 100 ans.

Le lavoire qui « contenait 4 ou 5 laveuses au plus » avait été donné à la commune par Vincent Désiré Saussier pour une valeur 1880 estimée à ...six cent cinquante francs. Il a été démoli pour être remplacé par le lavoire actuel que nous connaissons aujourd'hui mais qui a subi quelques modifications par rapport au dessin établi en 1885 par l'architecte (voir plan).

LE LAVOIR DE LAILLY

Plan
du Lavoisier laissé à la Commune
de Lailly par feu Lavoisier Vincent de

Echelle 0m 02 par mètr.

Lailly le 31 Mars 1880

L. Lavoisier

M. Faraf

Livres-verbal d'exposition du Lavoisier légué à la Commune de Lailly par M. Lavoisier Vincent

Le soussigné, M. Monnerat Georges maître-maçon à Billancourt, Architecte, désigné par arrêté de M. le Sous-Préfet de Sens en date du 27 Mars 1880 pour expertiser le lavoir situé lieu dit de Qui, légué à la Commune de Lailly par M. Lavoisier Vincent de qui a évalué la valeur dudit lavoir à la somme de Six cent-cinquante francs, non compris le terrain.

Lailly le 31 Mars 1880